

La Nouvelle **TRIBUNE**

**JE
NOUS
TOUS
FO!**

Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière



**Pour une véritable Réforme
de la grille indiciaire !...**

Les revendications Force Ouvrière

La réforme de la grille indiciaire :

Une nécessité pour maintenir la Fonction publique de carrière !

Cher(e)s camarades, Cher(e)s collègues,

15 ans de perte de pouvoir d'achat, gel du point d'indice depuis 2010, tassement des grilles, réformes des grilles en isolant les catégories, tout est fait par les gouvernements successifs pour dévaloriser la grille indiciaire unique (C, B et A) ainsi que le déroulement de carrière entre les grades et les promotions de corps (catégories).

Le changement espéré par certains en 2012 n'aura pas vu le jour. L'austérité dictée par Bruxelles continue, prenant la forme en France du Pacte de responsabilité et de soi-disant solidarité. Rejeté par FO, ce pacte fait partie intégrante du programme de stabilité 2015-2017 qui prévoit 50 milliards de réduction des dépenses publiques mettant ainsi en péril le service public donc notre système républicain. Dans un contexte, le syndicalisme libre et indépendant doit continuer de défendre le seul intérêt des salariés, maintenir leurs droits mais aussi les améliorer en étant force de propositions.

C'est dans cet esprit que la FGF-FO et ses syndicats forts de la résolution de congrès de mars 2013 ont estimé que Force Ouvrière devait réactualiser ses revendications de revalorisation et de refonte de la grille indiciaire.

Cette revendication de nouvelle grille indiciaire est notre revendication pour améliorer les carrières et l'attractivité de la Fonction publique. Elle se complète avec la revendication d'augmentation de 8% de la valeur du point d'indice et d'attribution uniforme de 50 points qui est la revendication permettant de compenser la perte de pouvoir d'achat au regard de l'inflation.

De nombreuses réunions de travail avec les syndicats nationaux ont donc permis de préciser notre plateforme revendicative.

Que l'on soit en catégorie C, B ou A (voire A+), chaque agent est gagnant dans la proposition de FO que ce soit dans sa période d'activité ou en retraite.

Nous avons conservé les éléments fondateurs de notre revendication précédente de 2000, tout en intégrant une part des primes dans la proposition de grille. Cela sans oublier que devra s'y ajouter le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis le début des années 2000.

Ce dossier statutaire accompagné du journal la nouvelle tribune très détaillé permet à chacun de s'approprier les revendications de FO et de les diffuser le plus largement

FO, un syndicat combattif, revendicatif, indépendant et aussi force de propositions parce que la rémunération est au cœur de l'action syndicale !

La Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière

SOMMAIRE

Pour une véritable réforme de la Grille indiciaire

- Les grands principes
- Architecture générale

LES GRANDS PRINCIPES

LES GRANDS PRINCIPES

A- Une proposition pour toute la fonction publique

Diverse dans ses trois versants la fonction publique n'en reste pas moins un ensemble statutaire cohérent.

Notre proposition fournit un cadre pour les corps et cadres d'emplois dits comparables sur les trois versants de la fonction publique.

Nous n'excluons pas de notre réflexion l'existence de spécificités dans chacun de nos secteurs respectifs. Ils devront être pris en compte dans nos démarches futures.

B- A diplôme égal – grille identique

La parité entre les filières professionnelles que nous défendons tient compte des niveaux de recrutement, des déroulements de carrière et naturellement des spécificités évoquées ci-dessus.

C- Les catégories : socle des corps et cadres d'emplois

Le système catégoriel offre de nombreux avantages :

- en identifiant le niveau de recrutement
- en précisant le classement indiciaire d'un corps
- en permettant la mobilité choisie
- en favorisant la promotion

Nous le défendons contre une fonction publique limitée aux logiques de métiers et d'emplois. De même, nous rappelons notre opposition aux cadres d'emploi interministériels ou trans fonctions publiques tels que préconisés dans le rapport de Bernard Pêcheur.

Création d'une catégorie A+, suppression de l'accès direct aux « grands corps ».

- *La catégorie A+ comprend les corps dont l'indice terminal est au moins HEB et/ou dont l'alimentation ne provient pas par la promotion d'un corps situé en dessous dans la grille.*

D- Déroulement de carrière

1^{er} PRINCIPE : Le tuilage entre catégories est maintenu. La promotion de corps doit être réellement attractive.

	Aujourd'hui		Grille FGF-2014	
	Tuilage	Gain promotionnel	Tuilage	Gain promotionnel
C/B	136	100	121	274
B/A	197	401	322	545
A/A+	511	538 ^(HEE)	651	789 ^(HEE)

- *Le tuilage traduit les points d'indice communs entre deux catégories. Il permet de valoriser l'expérience acquise au gré de la carrière.*
- *Le gain promotionnel théorique représente le nombre de points entre le sommet du corps d'origine et celui d'accueil. Il montre l'attractivité d'une promotion de corps.*

2^{ème} PRINCIPE : Accès sans barrage au sommet de la catégorie. Nous refusons les contingentements, les échelons spéciaux et les grades fonctionnels tels que le GRaF.

FO revendique des taux d'avancement permettant à toutes les générations d'atteindre le dernier grade de leur corps.

- *Nous appelons cela la **linéarité**. L'architecture exposée dans ce document ne s'oppose en rien aux spécificités de chaque ministère. (nb de grades, échelons, indices). Elle offre un cadre type à décliner ou adapter.*

3ème PRINCIPE : Rétablissement de la péréquation prévue à l'ancien article L16 du code des pensions : « *La situation des retraités de la Fonction publique évolue en fonction des mesures catégorielles intervenues au profit des fonctionnaires de leurs corps d'origine* ».

E- Recrutement

1er PRINCIPE : Maintien du recrutement sur concours externe ou interne (quel qu'en soient les modalités) tout en prenant en compte les titres et les diplômes pour l'accès à certains corps ou cadres d'emplois exigeant des qualifications particulières ou des règles d'exercice professionnel spécifiques. FO réaffirme que le recrutement par concours reste le moyen de le plus égalitaire d'accès à l'emploi public.

2ème PRINCIPE : Adaptation des niveaux de recrutement au niveau d'études de la population entrant en activité professionnelle avec les réformes catégorielles en conséquence.

3ème PRINCIPE : La Fonction publique doit continuer à recruter des agents non diplômés ou n'ayant aucune qualification.

F- Niveaux de rémunération

Le renforcement de la part indemnitaire dans le traitement est pour FO inacceptable. Il se double d'une individualisation des indemnités et primes, rémunération au mérite ou à la performance, au détriment du caractère collectif de revalorisation du point d'indice.

FO combat la volonté de mettre en place un régime indemnitaire fonctionnel au détriment d'un régime indemnitaire principalement fondé sur le grade.

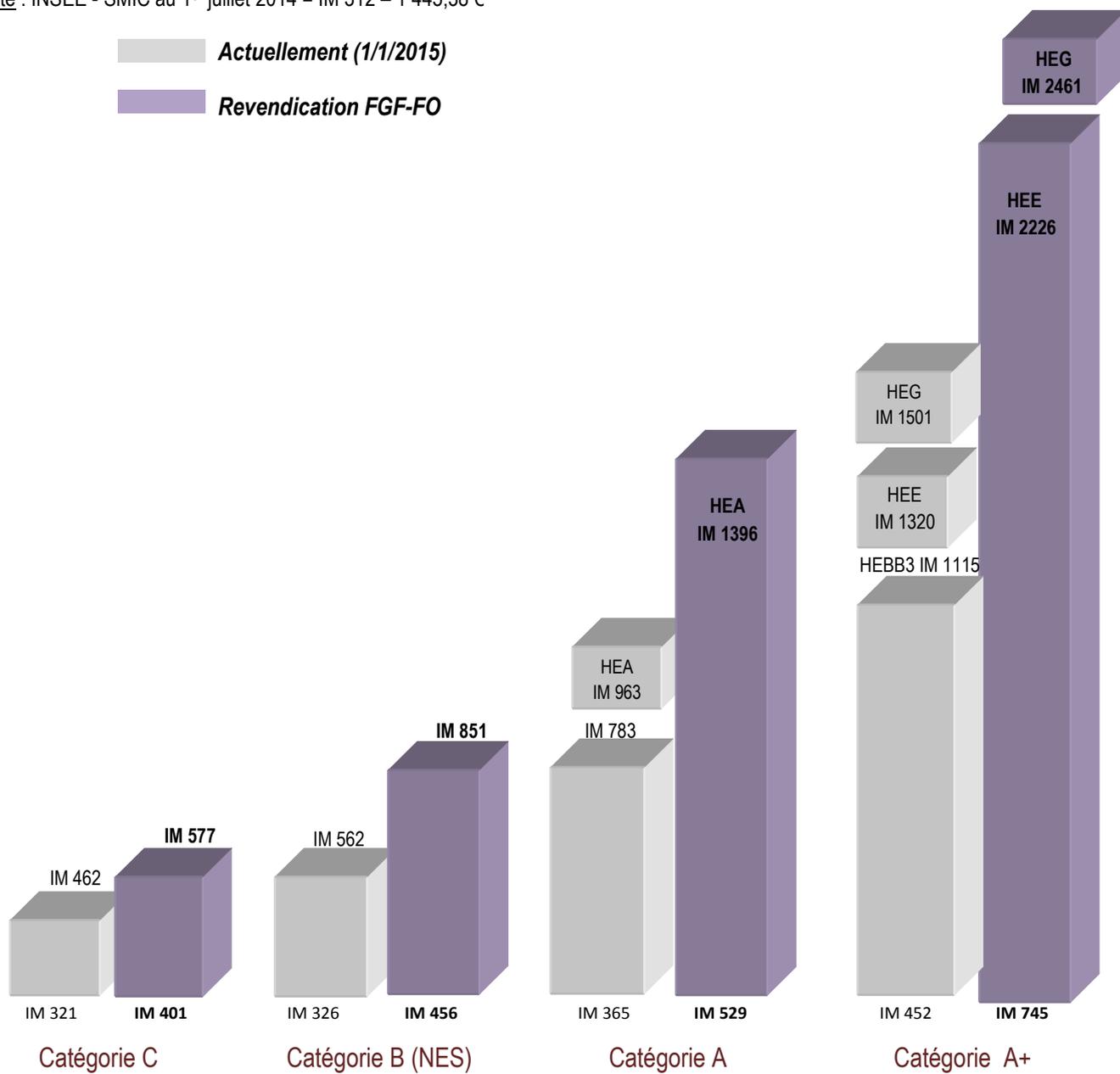
C'est pourquoi FO revendique l'intégration d'une part des primes et des indemnités dans le traitement indiciaire, afin que celles-ci soient prises en compte dans le calcul de la pension.

Notre proposition permet d'améliorer considérablement (entre 25 % et 60 %) le montant de la pension selon l'indice. Ainsi le taux de remplacement cesse de se détériorer en conséquence du déséquilibre primes/traitement.

Vers une nouvelle grille indiciaire « moins de primes pour un meilleur traitement et une meilleure Pension »

- Un démarrage de la grille au minimum à 120% du SMIC
- Un coefficient multiplicateur de x 6 entre le bas et le haut de la grille
- L'intégration d'une part des primes et indemnités dans le traitement indiciaire.

Note : INSEE - SMIC au 1^{er} juillet 2014 = IM 312 – 1 445,38 €



- Le démarrage des grilles par rapport au SMIC au 01/07/2014 – INSEE (IM 312) est considérablement amélioré :

Aujourd'hui (2014)			Grille FGF-2015		
Catégorie	Début	Fin	Catégorie	Début	Fin
C	x 1,02	x 1,48	C	x 1,25	x 1,85
B	x 1,04	x 1,80	B	x 1,46	x 2,72
A*	x 1,16	x 2,50	A*	x 1,69	x 3,63
A+*	x 1,46	x 3,57 (HEE)	A+*	x 2,38	x 5,89 (HEE)

*2^{ème} grade

- L'attractivité de la carrière se mesure notamment dans l'écart entre l'indice du pied de corps et de l'échelon sommital.

La grille FGF conserve les écarts entre haut et bas de grille

Catégories	Aujourd'hui	Grille FGF-2014
C	462/321 → x 1,44	577/401 → x 1,44
B	562/326 → x 1,72	851/456 → x 1,86*
A	783/365 → x 2,14	1135/529 → x 2,14
A+	1115/452 → x 2,46	1839/745 → x 2,46

*3^{ème} grade effet de +65 points

☞ NB : La catégorie C doit bénéficier d'un taux de PRO/PRO lui permettant d'accéder plus rapidement au sommet des corps.

G- Rattrapage du pouvoir d'achat du point d'indice

La perte du pouvoir d'achat depuis 2000 s'élève à près de 15%.
Pour la FGF-FO son rattrapage s'impose ainsi qu'un rappel des traitements perdus.

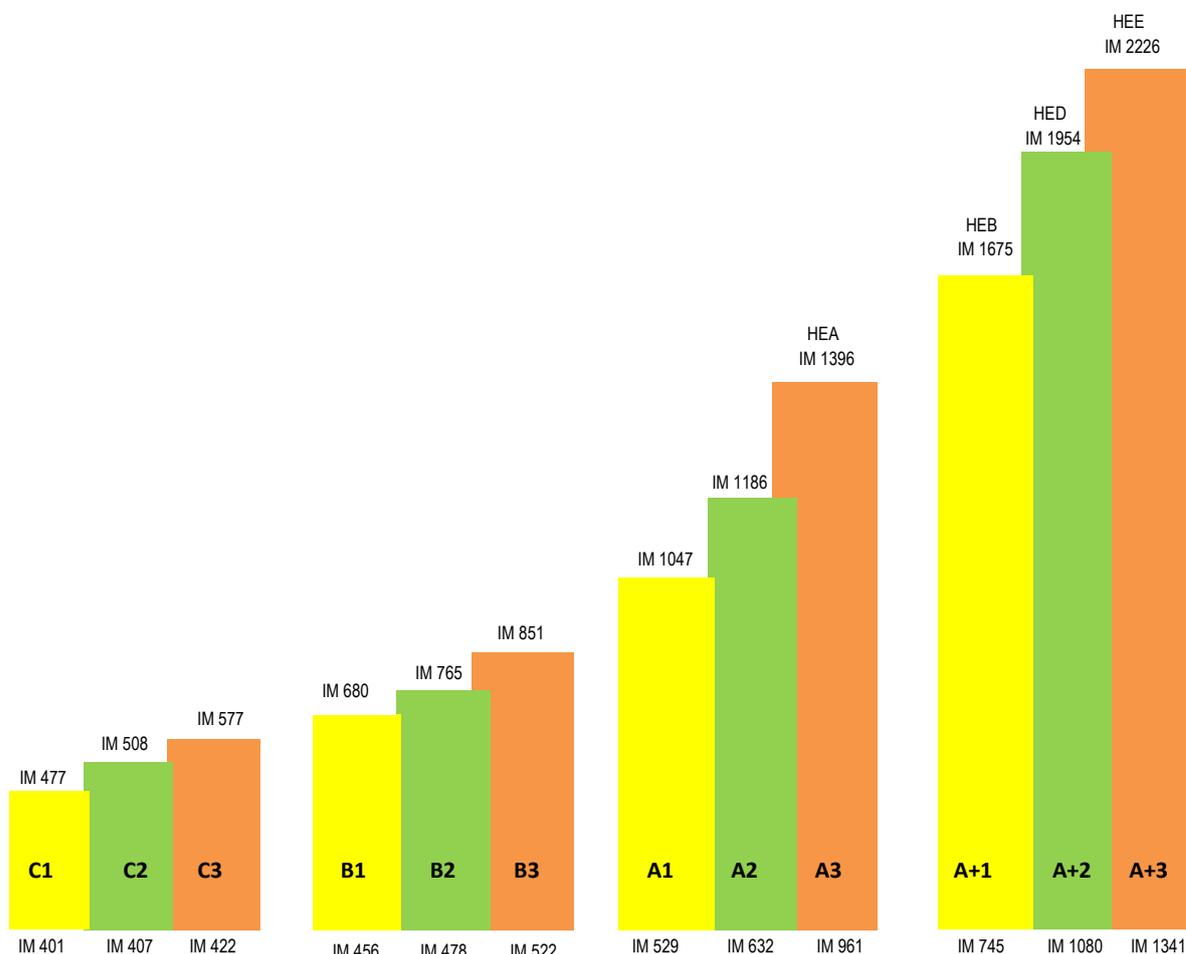
Notre revendication est claire

- ➔ + 8% de revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice
- ➔ + 50 points d'indice à rajouter sur toute la grille

Ce rattrapage du pouvoir d'achat perdu est à rajouter aux tableaux sur les niveaux de rémunération et sur l'architecture générale de la grille

ARCHITECTURE GENERALE DE LA GRILLE FO

A - Des grades pour reconnaître le mérite de l'ancienneté



B- Trois grades par corps pour des réalités catégorielles différentes

Formater les corps types à trois grades. En s'accordant sur le fait qu'existent et continueront d'exister des corps particuliers atypiques notamment dans l'enseignement.

Cela a pour effet de :

- Passer la catégorie C à trois grades.
- Retenir l'architecture du NES-B comme 'modèle' du corps-type de catégorie B
- Distinguer le A+ du A type.

Le tableau montre que la grille FGF-2014 « redresse » les pentes de carrière et rend profitables les promotions de corps de C en B et de B en A, contrairement à une situation actuelle qui pénalise la catégorie C.

Toutefois, il montre la nécessité de réformer sérieusement le NES B (grille unique ayant intégré les B type et les B CII) en ajoutant 65 points à l'échelon sommital de cette catégorie.

L'espace indiciaire ouvert au recrutement BAC+2 sur deux grades doit être amélioré.

La FGF-FO persiste dans son refus d'une fonction publique d'emploi et considère que l'accès au troisième grade doit également être possible par tableau d'avancement. Le nombre de grades ne doit pas être un obstacle pour dérouler une carrière dans un corps donc sans condition d'occupation d'emplois fonctionnels où à des parcours de carrière particuliers. A ce titre, FO rejette le Graf.

C- Structures

Catégorie C

Existant	Proposition
Echelle 3	C1
Echelle 4	C1
Echelle 5	C2
Echelle 6	C3

Catégorie B

Existant	Proposition
NES 1	B1
NES 2	B2
NES 3	B3

Catégorie A

Existant	Proposition
1^{er} niveau (attachés, ingénieurs ou niveau équivalent)	A1
2^{ème} niveau (attachés principaux, ingénieurs divisionnaires)	A2
3^{ème} niveau (grades de débouchés)	A3
Catégorie A+	
Classe normale/2^{ème} classe (Administrateurs- Ingénieurs grands corps – Enseignants chercheurs)	A+1
Hors classe – 1^{ère} classe	A+2
Classe exceptionnelle	A+3